



## **Groupes d'intérêt de l'ACSP**

### **Mandat**

**But :** Les groupes d'intérêt de l'ACSP fournissent une occasion de dialogue entre les personnes s'intéressant aux questions de soins palliatifs et aux sujets connexes.

#### **Groupes d'intérêt :**

L'ACSP reconnaît actuellement 10 groupes d'intérêt :

- Groupe de l'action bénévole
- Groupe des conseillers spirituels
- Groupe des infirmières
- Groupe des pharmaciens
- Groupe des physiothérapeutes
- Groupe des questions autochtones
- Groupe des questions du Nord
- Groupe des questions rurales
- Groupe des travailleurs sociaux/conseillers
- Réseau canadien de soins palliatifs pour les enfants

**Fonctions :** Les groupes d'intérêt de l'ACSP :

1. Se rencontrent tous les ans en conjonction avec l'assemblée générale annuelle de l'ACSP.
2. Discutent des questions d'actualité reliées à leur groupe d'intérêt.
3. Fournissent des informations et une rétro-information au conseil d'administration de l'ACSP pour aider à la rédaction du plan de travail de l'Association.
4. Utilisent le bulletin de nouvelles de l'ACSP (AVISO), les sites Web et la mise à jour mensuelle pour communiquer avec les membres généraux de l'Association.
5. Utilisent la liste de diffusion des groupes d'intérêt, maintenue par l'ACSP, pour communiquer avec les membres des groupes d'intérêt.

#### **Membres :**

1. Le conseil d'administration de l'ACSP nomme un représentant à chaque groupe d'intérêt, cette personne pouvant ou non en être le président.
2. Le président de chaque groupe d'intérêt est choisi par les membres du groupe d'intérêt.

#### **Durée du mandat :**

Chaque président d'un groupe d'intérêt occupe son poste pendant un mandat de deux ans avec la possibilité de renouvellement pour un deuxième mandat de deux ans.

#### **Fréquence des réunions :**

Les groupes d'intérêt ont l'occasion de se rencontrer tous les ans en conjonction avec l'assemblée générale annuelle de l'ACSP.

#### **Responsabilités en matière de rapports :**

1. Les représentants au conseil d'administration de l'ACSP de chaque groupe d'intérêt présentent un rapport écrit au conseil d'administration de l'ACSP, sur une base semi-annuelle.
2. Toutes les réunions sont documentées, le procès-verbal étant diffusé et conservé.